

Rencontre « La nature en milieu urbain : quelle valorisation ? »

Mardi 27 septembre 2016

A l'invitation de **Jean Rottner**, maire de Mulhouse, président de l'AURM et de la Fédération des Agences d'Urbanisme, deux représentants de Caen sont venus partager leur expérience en matière de déroulée à la SIM le 27 septembre au matin.



Sonia de la Provôté, présidente de l'Agence d'Urbanisme de Caen Normandie Métropole, élue de l'agglomération et de la Ville de Caen et **Patrice Duny**, directeur de l'Agence ont largement détaillé les enjeux d'une telle approche, ainsi que la stratégie de leur territoire en a matière.

La Nature et la Ville, une longue histoire...

L'exposé démarre par un historique de la relation entre ville et nature en France au cours des derniers siècles. La compréhension de l'évolution de cette relation est éclairante quant à la situation actuelle.

Longtemps la ville a pu être le symbole de la mainmise de l'homme sur la nature. La nature a cependant commencé à avoir une place reconnue en ville à la faveur du **mouvement hygiéniste**. Ce courant s'est développé au XIX^{ème} siècle, à la suite de la révolution industrielle qui a entraîné une augmentation importante du phénomène urbain. Par souci de santé publique, on organise l'espace, on ouvre des rues, on recouvre les cours d'eau insalubres et **on plante des arbres**. En découlent également les **cités-jardins**. Suivant un idéal teinté de paternalisme, elles sont destinées à vaincre les fléaux que sont le manque d'hygiène, la promiscuité, l'alcoolisme.

Petit à petit ces conceptions évoluent vers un **urbanisme fonctionnaliste** dont les principes seront inscrits dans la Charte d'Athènes (1933). Ce qui devient alors **l'espace vert** a pour unique rôle de préserver des espaces de respiration, **un « vide », entre les immeubles**. Ce modèle se développe jusqu'aux **grands ensembles** dans les années 50-70.

Le constat de l'émergence de tensions sociales dans ces regroupements importants de logements, amène à développer un autre modèle : celui des **villes nouvelles** qui allie lieu de résidence et possibilité de travail. Parallèlement, partir des années 70, **la généralisation de l'automobile** ouvre la voie à la «rurbanisation des campagnes». La politique routière favorise l'exode des centres villes (pollution, bruit, sécurité...), **à la recherche d'un espace de nature individuel**.

Le fait que la France se soit urbanisée relativement tard explique que les populations avaient souvent une histoire familiale récente liée à la ruralité. Cela éclaire sur les raisons de l'aspiration de beaucoup, encore aujourd'hui, à un idéal de « vie à la campagne ». C'est pourquoi on peut dire que **ramener la nature en ville c'est ramener l'envie de vivre en ville**.



Dès les années 2000, une série d'étapes appuie l'évolution de la conception de la ville, qui est vue alors de plus en plus comme **partie intégrante d'un territoire, d'un paysage, d'un écosystème** (Loi Voynet, Loi SRU, Convention du Paysage, Lois Grenelle et prise en compte du Climat...). **La ville n'est plus un outil contre la nature, mais elle s'imprègne, interagit et s'enrichit de son environnement.**

Les enjeux actuels de la nature en ville

Les enjeux du développement de la nature en ville sont nombreux et ils touchent des domaines plus variés qu'on ne pourrait le penser de prime abord:

- **Santé et bien-être** : Cadre de vie et identité collective, Education des jeunes à l'environnement, Promotion des modes actifs de transport (marche à pied, vélo).
Si quelques effets sont non souhaitables (moustiques...), l'équilibre penche clairement vers la somme des bienfaits qu'elle présente. Ex : le jardin thérapeutique du centre anticancéreux de Caen, un type de démarche aux effets reconnus.
- **Convivialité et lien social** : La mise en paysage naturel des espaces les plus urbains, même éphémère, change l'ambiance et favorise le « vivre ensemble ».
A noter : le désir de nature est un bon moteur de politique publique participative.
- **Attractivité des villes** : le manque d'espaces vert est une des raisons du départ des familles du centre-ville vers sa périphérie. Aujourd'hui l'offre en nature est devenue un argument immobilier majeur et un thème obligatoire du marketing territorial. On l'a vu sur une illustration d'un projet de logement caennais où le promoteur a mis en avant la proximité du parc pour valoriser son opération, le bâtiment disparaissant presque derrière les arbres.
La nature est aussi un attracteur du tourisme urbain. Classiquement, il y a des parcs symboles d'une ville (« Central Park » à New York...) aujourd'hui de véritables espaces de nature structurants reviennent en ville (à la faveur de la transformation d'anciennes infrastructures par exemple: la «Hight Line» à New York, la coulée verte à Paris...)
- **La lutte contre l'imperméabilisation des sols et le risque d'inondation**. A Caen par exemple, la grande prairie centrale joue ce rôle.
- **Adaptation au changement climatique et lutte contre la pollution de l'air**. Une attention particulière est portée aux îlots de chaleur urbain, contre lesquels la végétation et principalement les arbres sont un moyen efficace de régulation.
- **La protection ou reconstitution des continuités écologiques** (trame verte et bleue) : une réflexion à mener à l'échelle du territoire.

Caen dans son contexte territorial

Caen est une ville de 107 000 habitants, au sein d'une agglomération (appelée Caen la mer), de 261 000 habitants. La ville-centre et l'agglomération sont donc similaires en taille avec l'agglomération mulhousienne.

Caen est la principale ville de l'ouest de la Normandie donc elle accueille les **services supérieurs** : santé, éducation, justice, culture. Elle représente un grand bassin industriel, avec notamment une usine PSA. C'est un grand pôle universitaire de plus de 25 000 étudiants. La ville de Caen a d'autre part été marquée par les **destructions à la fin de la deuxième guerre mondiale**.

Jusqu'au XIXème siècle, l'eau était omniprésente en ville, au point que l'on parlait de « Venise normande ». Aujourd'hui encore, **Caen est une ville entre terre et mer**, à 13 km de la manche au fond d'un estuaire soumis à la marée. Elle est dotée d'un port de plaisance en centre-ville et d'un port de commerce situé le long du canal. La partie aval reste active et la partie amont, délaissée, constitue un enjeu majeur de reconquête urbaine et naturelle pour l'agglomération. Un plan-guide a été réalisé par

l'équipe de MVRDV (Winy Maas) qui redessine le quartier en mutation grâce au végétal, et qui porte une attention particulière aux sols parfois pollués grâce à des procédés techniques tels que le mélange terre/pierre.

Le canal de Caen à la mer constitue également un espace de loisirs nautiques et est support d'une voie cyclable très prisée est très fréquentée. Ce canal se termine à **Ouistreham** qui abrite un terminal ferry vers l'Angleterre et qui constitue la principale station balnéaire de la « Côte de Nacre ».

Le secteur est au cœur d'une **plaine agricole parmi les plus fertiles de France** (limons profonds et climat adapté). D'ailleurs, le sujet de l'agriculture urbaine ou de **l'interrelation assumée entre agriculture et ville** est un sujet de plus en plus d'actualité, qui complète le champ d'action possible concernant la nature en ville. Caen travaille avec la Chambre d'Agriculture et l'Université sur les thèmes de la préservation du foncier agricole et la relocalisation de la production alimentaire.

Les paysages : vallées, littoral, plaine de Caen, sont très diversifiés. Au sud de l'agglomération, on trouve même des paysages de moyenne montagne appelés la « Suisse Normande ».

Caen et la nature

Le contexte géographique et l'histoire de Caen permettent de mieux comprendre **la sensibilité particulière de ses habitants à la question de l'environnement et du cadre de vie**.

Un des espaces naturels caractéristiques de Caen se situe **en plein cœur de la ville : c'est la « prairie »**, vestige de l'ancienne zone humide de fond de la vallée de l'Orne.

C'est probablement son caractère inondable, contribuant à protéger la ville de cet aléa, qui permet de l'admirer encore aujourd'hui. Il a parfois fallu se battre pour la préserver : c'est aujourd'hui un site inscrit (au même titre qu'un patrimoine bâti) de 90 ha.

Elle accueille de nombreux usages de détente et de loisirs, dont un hippodrome. Une partie est sanctuarisée pour l'avifaune notamment, c'est également une zone de production agricole (fourrage).

D'une contrainte initiale, la ville en a fait un atout.

En plus de la prairie humide, trois autres espaces protégés réglementairement (pelouses calcicoles classées en ZNIEFF) constituent des continuités écologiques majeures qui pénètrent jusqu'au cœur de la zone urbaine.

Caen affiche son engagement en tant que ville verte, reconnu au niveau national. La moyenne d'espaces verts par habitants est élevée. Le patrimoine arboré est important.

Le jardin des plantes, institution locale, est la base de nombreuses actions. Il a été possible de **s'appuyer sur le réseau associatif et scientifique**, qui a pu apporter la connaissance nécessaire à l'action. Ils disposent de diagnostics très complets à l'échelle du pôle métropolitain.

L'IRD2 (Institut Régional du Développement Durable) de Normandie est quant à lui très présent dans le domaine de la protection des sols (travail partenarial). Il s'agit par exemple de **« désimperméabiliser » les espaces** ou de promouvoir des parcs de stationnement végétalisés dans le cadre de l'urbanisme commercial (SCoT).

Si la nature est très présente à l'esprit des caennais, c'est aussi une affaire de génération, qui s'est construite et ancrée **grâce à une action politique de long terme**. Maire pendant plus de 30 ans, Jean-Marie Girault fut un maire visionnaire. Il fut notamment le premier à créer une délégation d'adjoint à l'environnement, car il avait compris l'importance, pour les habitants, d'être en contact avec l'environnement.

La stratégie de la Ville :

Elle peut se résumer en quatre branches :

- **mieux connaître** : état des lieux et suivi par les associations naturalistes partenaires

- **mieux préserver et développer** : plan de gestion des espaces remarquables
- **mieux prendre en compte** : entretien quotidien (gestion différenciée...)
- **mieux faire comprendre et faire connaître** : pédagogie (habitants, services de la ville)

L'agglomération a par exemple précédé le mouvement de réduction de l'usage des pesticides dans les espaces verts publics. Les intervenants insistent sur le fait que, même si la population est « acquise » à la prise en compte de la nature en ville, il n'en demeure pas moins qu'il convient de faire de la pédagogie en continu, particulièrement sur ce thème, car nombre des concitoyens considère que les mauvaises herbes représentent un défaut d'entretien.

Les actions :

- **Une dynamique de gestion de l'espace public** prenant en compte la biodiversité : zéro pesticide, protection biologique intégrée, gestion différenciée, ...
- **Outils de programmation, de réglementation et de planification** qui intègrent la préservation de la biodiversité
- **Outils de communication** pour mieux faire connaître et comprendre la biodiversité
- Des animations sur le territoire : distribution de coccinelles & graines, conseils horticoles, journées du patrimoine vert...
- **Des aménagements** pour éviter l'imperméabilisation des sols (parkings perméables), limiter la pollution de l'eau, faciliter l'écoulement de surface...etc

Les choix d'aménagement de l'espace sont cruciaux en termes de maîtrise puis de diminution de l'usage des pesticides par les services de la Ville. Par exemple, le réaménagement du parc des expositions a été l'occasion de créer une zone de gestion alternative des eaux pluviales et de renaturation des berges.

Il s'agit même parfois de « désaménagement » (2,5 ha de zones artificialisées revégétalisées depuis 2009).

La participation des habitants est également très mobilisée : multiplication des possibilités d'appropriation des espaces naturels (promenades de découverte, aménagement d'espaces de détente et de jeux...), consultations lors d'aménagements, jardins partagés, « jardins de poche » autour d'un banc ou d'un arbre, fleurissements participatifs des pieds de murs...

Une réflexion nécessaire également à l'échelle du territoire

L'élaboration du SCoT entre 2007 et 2011 a été l'occasion de poser l'ensemble des problèmes environnementaux à l'échelle pertinente.

Il a fallu dans un premier temps mieux connaître la situation. L'Agence d'urbanisme de Caen a alors eu pour mission **de fabriquer les outils de connaissances et d'analyses nécessaires à la réflexion.**

Non seulement la Ville, mais aussi l'ensemble de l'unité urbaine est très verte. Un ensemble de **quatre « parcs périurbains » sont identifiés comme des espaces agricoles inaliénables** jouant une fonction urbaine, protégés au titre du SCoT, dont le parc agricole périurbain de la Vallée de l'Orne, classé en Espace Naturel Sensible départemental (ENS). Un schéma a été mis au point afin de partager entre les partenaires concernés les principes d'aménagement et de gestion de ces territoires encore fragmentés mais objet d'attentes forte de la part des habitants (détente, sport...).

D'autre part, l'Agence de Caen a élaboré et suivi **la mise en place d'une base de données d'occupation des sols de plus en plus fine**, avec un gros travail de terrain (premiers travaux initiés il y a 10 ans). Sont informées les données des espaces bâtis et naturels, y compris le linéaire de haies. Aujourd'hui, le niveau de détails permet de connaître finement l'usage des sols et peuvent être utilisées non seulement

à l'échelle SCoT (trame verte et bleue), mais aussi à l'échelle des PLU, PLUI, PLH...

Cette connaissance est essentielle si on veut traiter de la question des continuités.

Cela a permis d'avoir une tout autre image de l'occupation du sol du territoire, avec des résultats où Cet outil de connaissance (disponible en Open Data) a été un **support précieux de pédagogie et d'appropriation de la question par les élus.**

Il permet de **zoomer à la rue** et est donc un support idéal pour travailler à l'échelle des PLU. Par exemple, en superposant cette base avec les zonages existants de documents d'urbanisme, on s'aperçoit qu'un part infime du « vert » est effectivement protégé. Cela permet de faire émerger l'idée **de structurer la ville autour de la nature, car la présence de nature reste un réel argument pour attirer les familles en ville.**

Il est question à présent de **considérer la structure verte du territoire comme de base du le futur PLUI** de la grande Communauté urbaine à venir (1er janvier 2017). Dans ce cadre, la structure verte est probablement appelée à assoir **l'identité collective du territoire** autour de cette idée de ville-nature.

Echanges avec la salle

- Madame Striffler remercie les intervenants et pose la question de l'acceptation citoyenne, car il lui semble que les mulhousiens sont loin de manifester un attachement si fort à la nature.

Mme de la Provôté indique que cela a été une démarche de long terme avec des actions dans les écoles, par exemple depuis plus d'une génération. Parfois même les habitants sont plus intransigeants que prévu en termes de protection de la nature, il est très difficile par exemple de faire couper un arbre public. Mais pourtant rien n'est acquis et il faut continuer à faire de l'information, notamment quand il s'agit de gestion raisonnée qui est parfois vu comme un non-entretien des espaces. Certains participants ajoutent que la tradition alsacienne de « faire propre » nécessite sans doute une communication accrue sur ce sujet dans notre territoire afin d'emporter l'adhésion des populations.

- Thierry Engasser, en tant agriculteur, s'est dit sensible à la manière dont l'agriculture qui a été prise en compte dans les réflexions. Il apprécie la posture de ne pas opposer monde agricole et enjeux de biodiversité, mais plutôt de travailler en bonne collaboration.

- Marie-France Vallat, indique que la place des arbres le long des voies de circulation est souvent réduite. Cela pose des problèmes car, selon les essences il y a défoncement de la chaussée ou trottoir. Il faut planter mais quelles essences comment leur assurer le meilleur développement ? Wittenheim est en recherche de bonnes pratiques sur la question.

A Hombourg, Thierry Engasser témoigne que la commune a fait le choix de ne pas garder certains arbres le long de la chaussée quand il n'y a pas assez de place et que cela crée des obstacles pour les piétons sur les trottoirs.

Céline Guillot, du service des espaces verts de la Ville de Mulhouse, a confirmé qu'il ne fallait pas planter pour planter mais avoir les bonnes conditions pour la croissance de l'arbre et avoir la bonne essence pour le type d'utilisation. Les choix fait au moment de la conception sont cruciaux.

- De nombreux participants ont témoigné de leur admiration pour la démarche caennaise et leur étonnement quant à l'intérêt et l'acceptabilité manifestés par les habitants pour des espaces d'aspect naturel au sein même de leur ville. Nombreux s'interrogent sur le chemin à parcourir et les actions à mettre en œuvre.



Annexe : retours sur une visite faite à la suite de la conférence, avec les invités caennais.

KMO

Rencontre, sur site avec Elisabeth Lecq, chargé de développement à KMO.



KMO, Sous ce sigle se cachent 11 000 m² de locaux permettant d'accueillir un écosystème numérique: entreprises, centres de formation, start-up, techlabs (fab-labs destinés au monde économique). Le bâtiment devrait être opérationnel fin 2017. Dès aujourd'hui l'écosystème est en train de s'organiser sur un site provisoire (ancien bâtiment de Ricoh rue Ehrmann à Mulhouse) en attendant le nouveau bâtiment qui sera un peu la figure de proue de la révolution industrielle en cours. L'investissement s'élève à 5,5 M€.

La philosophie de KMO est de faciliter la mise en place d'un écosystème numérique. En réunissant des start-up, des fab-labs, des détachements R et D de grandes entreprises industrielles, le site a vocation à créer de la porosité entre le monde industriel et le monde numérique. En effet, beaucoup d'entreprises doivent faire leur transition numérique : relation client, archivage, digital... Souvent, face à ce développement, les entreprises industrielles ne savent pas trop comment faire, comment s'y prendre... Des clubs, des initiatives se montent. Dans ce site, les entreprises industrielles auront plus de facilités à travailler ensemble pour passer à l'aire de la digitalisation. L'enjeu est de mettre en phase l'industrie avec le Digital. KMO devra être un **catalyseur de la transition numérique**.

Chez KMO l'objectif n'est pas d'accueillir ad vitam aeternam les entreprises mais celui de les héberger de 6 mois à un an au maximum de façon à leur permettre d'acquérir les bases et de démarrer.

Actuellement, la demande des entreprises concerne la réalité virtuelle et augmentée, la maintenance à distance, la simulation.

Au rez-de-chaussée du bâtiment, KMO accueillera l'école EPITECH et le CNAM. Il accueillera également des bureaux dans des clusters de 50, 100 et 200 m². Menée par l'architecte Guillaume Delamazure, la réflexion sur l'aménagement de l'espace a pour ambition d'accompagner et de faciliter le dialogue, l'échange.

Le projet a été initié par les acteurs de domaine (logique d'offre). Ensuite, il y a eu une adhésion forte des entreprises même si parallèlement de tiers-lieux se développent dans le domaine du numérique. Au niveau local, des clubs digitaux créés à l'initiative d'entreprises ont émergé ici et là.

Le Bloc Notes de l'Agence, édité et imprimé par :

L'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne

33 avenue de Colmar, 68 200 Mulhouse

Rédaction : Cécile CALIFANO-WALCH et Stéphane DREYER

Date : Octobre 2016

Toute reproduction autorisée avec mention précise de la source et référence exacte

